

SYNA*mag*



A la une

2

AJUS^{test},
le système d'habilitation
Fit-Test du SYNAMAP

Réglementation

8

Infos SYNAMAP

10

En pratique

13

Produits

14

En bref

20

AJUStest, le système d'habilitation Fit-Test du SYNAMAP

En France, les essais d'ajustement sont réglementairement obligatoires pour les travaux susceptibles d'exposer les travailleurs à l'amiante. Les entreprises doivent l'organiser en interne ou via des prestataires de service. Pour les autres expositions, l'essai d'ajustement est une recommandation des organismes français de prévention, comme l'INRS. A l'instar d'autres fédérations européennes, le SYNAMAP juge ce test indispensable

Après plusieurs mois de travail, la Commission "Protection Respiratoire" du syndicat a donc mis en place un système d'habilitation de compétences des personnes réalisant les essais d'ajustement pour la France.

Partant du constat que le Fit Test est le seul moyen d'assurer l'efficacité d'un appareil de protection respiratoire à l'utilisateur pour garantir une sécurité optimale, mais aussi de contrôler la qualité des produits mis sur le marché, la Commission "Protection Respiratoire" du SYNAMAP a décidé de mettre en place "AJUS test", son propre processus d'évaluation des personnes amenées à effectuer des tests d'ajustement.



Un processus d'évaluation stricte et pointu

Avec son objectif de mettre en place un système d'habilitation de compétences des personnes réalisant les essais d'ajustement pour la France, la Commission "Protection Respiratoire" du syndicat a rédigé un référentiel très détaillé de tous les tests à réaliser pour obtenir "l'habilitation Fit Test du SYNAMAP".

Après étude de plusieurs organismes pour réaliser ces tests, le SYNAMAP a retenu la société Accrédit. Un partenariat a ainsi été conclu entre les deux structures.

Accrédit se chargera donc d'évaluer les candidats en respectant scrupuleusement le référentiel SYNAMAP et un comité de pilotage composé de membres de la Commission Protection Respiratoire du syndicat validera ces évaluations. Une garantie de qualité pour les utilisateurs qui feront réaliser leur Fit Test par une personne habilitée par le SYNAMAP.

Étapes pour devenir un "fit testeur habilité" du SYNAMAP

1. Evaluation des candidats par la société Accrédit suivant le référentiel rédigé par le SYNAMAP.
2. Validation des évaluations d'habilitation Fit Test par un comité de pilotage SYNAMAP.
3. Référencement de la personne habilitée sur le site internet du SYNAMAP (www.synamap.fr) avec publication des coordonnées.

Contact Accrédit

François LUSTENBERGER
06 63 26 70 06
contact@accredit.com



FIT TEST

Masque respiratoire testé,
protection efficace assurée !

Précisions sur le fit test...

Un essai d'ajustement permet de s'assurer que le dispositif respiratoire (masque complet, demi masque, demi masques filtrant) est bien adapté à la morphologie du porteur et offre une étanchéité sûre. Il va permettre de tester et comparer différents modèles proposés sur le marché et choisir celui qui est le mieux adapté à chaque porteur.

Définition "fit test"

(Norme ISO 16972 "Terms, definitions and graphical symbols")

"Use of a specific protocol to qualitatively or quantitatively determine an individual's ability to obtain an adequate seal with a specific make, model, and size of a tight fitting RPI".

Utilisation d'un protocole spécifique pour déterminer de manière qualitative ou quantitative la capacité individuelle à obtenir une étanchéité correcte avec une pièce faciale ajustée relevant d'une marque, d'un modèle et d'une taille spécifique.

Optimiser la protection respiratoire

Pour procurer le niveau de protection attendu, le masque de protection respiratoire doit être correctement ajusté sur le visage du porteur. Un bon ajustement dépend de l'adaptabilité entre le masque de protection respiratoire et le visage du porteur ainsi que de la bonne mise en place du masque.

Tous les visages sont différents et un modèle donné de masque de protection respiratoire ne peut convenir à toutes les morphologies de visage. Il convient de sélectionner, pour chaque porteur, le modèle et la taille garantissant la meilleure étanchéité avec le visage.

Intérêt du fit test

En fonction de la pièce faciale utilisée, différentes méthodes d'essais d'ajustement peuvent être utilisées : La méthode qualitative et la méthode quantitative.

Méthode qualitative

Réussite ou échec à un test qui repose sur la réponse sensorielle de l'utilisateur pour détecter un agent d'essai, ce qui permet de déterminer si l'appareil de protection respiratoire est correctement ajusté.

Le test d'ajustement qualitatif ne doit être utilisé que pour tester les masques et demi-masques faciaux filtrants (avec filtres à particules ou filtres combinés).

"pass/fail test method that relies on the subject's sensory response to detect a challenge agent in order to assess the adequacy of RPD fit" (norme ISO 16972 "Terms, definitions and graphical symbols").

Intérêts de cette méthode :

- Bon marché et simple d'emploi
- Aucun étalonnage de l'équipement requis
- Sentiment de l'utilisateur d'être impliqué davantage au test en raison de la détection
- Aucune modification de la pièce faciale requise

Inconvénients de cette méthode :

- Subjectif - Repose sur la réponse de l'utilisateur
- Pas compatible avec les masques complets

Méthode quantitative

Utilisation d'un instrument pour mesurer le niveau de fuite au niveau du joint facial dans l'appareil de protection respiratoire, ce qui permet de déterminer si l'appareil de protection respiratoire est correctement ajusté.

Le test d'ajustement quantitatif peut être utilisé pour tester n'importe quelle protection respiratoire étanche.

"test method that uses an instrument to assess (quantify) the amount of face seal leakage into the RPD in order to assess the adequacy of its fit". (norme ISO 16972 "Terms, definitions and graphical symbols").

Intérêts de cette méthode :

- Résultat numérique objectif neutre et impartial
- Aucune influence de l'utilisateur sur le résultat
- Logiciel permettant des enregistrements numériques : archivage et traçabilité
- Compatibilité avec les masques complets

Inconvénients :

- Équipement coûteux
- Modification de la pièce faciale requise
- Besoin de formation du testeur

Les masques concernés par les fit test

Les essais d'ajustement peuvent être réalisés sur trois types de pièce faciale : masques complets - demi-masques - demi masques filtrants. Ils doivent être effectués même si les pièces faciales sont utilisées avec des systèmes filtrants à ventilation assistée ou avec des systèmes isolants à adduction d'air ou autonomes. Les casques et cagoules ne sont pas concernés par les essais d'ajustement.

Les essais d'ajustement sont réglementairement obligatoires pour les appareils destinés à la protection vis-à-vis des fibres d'amiante.



Les masques non concernés par les fit test



"fit test" / "fit check" ?

Le "**fit test**", essai d'ajustement, est réalisé sur un utilisateur pour choisir l'appareil de protection respiratoire le mieux adapté à sa morphologie. Il est réalisé par une personne compétente en protection respiratoire et formée, selon la méthode qualitative ou la méthode quantitative.

Tandis que le "**fit check**", contrôle d'étanchéité, est réalisé par l'utilisateur pour s'assurer que le dispositif respiratoire est correctement porté. Il est effectué avant chaque utilisation en se référant à la notice d'utilisation.



“ Choisir le bon masque de protection

Etes-vous sûr que le masque choisi vous convient ? Pour procurer le niveau de protection attendu, le masque de protection respiratoire doit être correctement ajusté sur le visage du porteur. Un bon ajustement dépend de l'adaptabilité entre le masque de protection respiratoire et le visage du porteur ainsi que de la bonne mise en place du masque. Tous les visages sont différents et un modèle donné de masque de protection respiratoire ne peut convenir à toutes les morphologies de visage. Il convient de sélectionner, pour chaque porteur, le modèle et la taille garantissant la meilleure étanchéité avec le visage. ”

Les risques d'un mauvais ajustement

La performance des appareils de protection respiratoire repose sur l'obtention d'un joint efficace entre le masque et le visage de l'utilisateur. Si le masque n'est pas bien ajusté, l'air contaminé s'infiltrera par les espaces présents au niveau du joint facial, ce qui réduira le niveau de protection de l'utilisateur et l'exposera à des effets néfastes pour sa santé à court et long terme. C'est d'autant plus vrai dans le cadre d'une exposition à l'amiante. Avant chaque utilisation et conformément à la notice d'instruction du fabricant, un test d'étanchéité doit être réalisé afin de vérifier que la pièce faciale est correctement ajustée par le travailleur.

Attention, l'étanchéité du masque peut être rompue par certaines caractéristiques de visage comme une barbe, une moustache, des favoris, des cicatrices, des éruptions cutanées, des bijoux ou des coiffures.

Un masque doit être considéré comme non étanche, si le porteur souffle et que de la buée apparaît sur les lunettes, si le porteur est capable de passer un doigt sous le masque etc

“ Réaliser un fit test, c'est s'assurer que l'appareil de protection respiratoire est adapté au porteur ”



Info mise sur le marché

Le recyclage de l'outillage et des articles de bricolage et jardin a commencé !

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 a créé la filière REP (Responsabilité élargie du producteur) pour le recyclage des Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ).

Fondée sur le principe du pollueur-payeur, la filière REP repose sur le paiement obligatoire d'une éco-participation par les entreprises du secteur, qui mettent sur le marché ces produits pour la première fois sur le territoire français, en tant que fabricants ou importateurs, ainsi que pour leurs marques de distributeurs.

La filière REP ABJ est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le périmètre de la REP ABJ

Quels sont les produits concernés par cette REP ?

Les produits concernés sont définis par [l'article R. 543-340 du Code de l'Environnement](#).

- **Catégorie 1** : Les outillages du peintre non souillés lors de la mise sur le marché et souillés au moment de la collecte.
- **Catégorie 2** : Les machines et appareils motorisés thermiques.
- **Catégorie 3** : Les matériels de bricolage, dont l'outillage à main, autre que ceux relevant des deux lignes précédentes, et certains EPI (casques, chaussures de sécurité, gants, masques...)
- **Catégorie 4** : Les produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin, à l'exception des ornements décoratifs et des piscines.

Les accessoires des produits mentionnés au présent II relèvent des familles leur étant afférentes.

Ne sont pas concernés les produits conçus pour être exclusivement utilisés par des professionnels, la quincaillerie, les aménagements maçonnés et les produits relevant du [5° de l'article L. 541-10-1](#) (équipements électriques et

électroniques).

Agréé par les pouvoirs publics en avril 2022 sur les catégories 3 et 4, et fort de plus de dix ans d'expérience dans le recyclage des meubles, Ecomaison se tient à la disposition de tous les producteurs et metteurs sur le marché de cette filière pour les aider à répondre à leurs nouvelles obligations réglementaires.

Qui est considéré par la loi comme producteur ou metteur sur le marché d'articles de bricolage et de jardin ?

Sont considérés comme producteur et/ou metteur sur le marché d'articles de bricolage et de jardin, "toutes personnes physiques ou morales qui, à titre professionnel, soit fabriquent en France, soit importent, soit assemblent ou introduisent pour la première fois sur le marché national des articles de bricolage et de jardin destinés à être cédés à titre onéreux ou à titre gratuit à l'utilisateur final par quelque technique de vente que ce soit ou à être utilisés directement sur le territoire national.

Dans le cas où des articles sont vendus sous la seule marque d'un revendeur, le revendeur est considéré comme metteur sur le marché." ([Article 4, décret n°2021-1213](#)).

En tant que producteur/ metteur sur le marché, quelles sont vos nouvelles obligations légales ?

1. Pourvoir ou contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui proviennent de vos produits.
2. Adopter une démarche d'éco-conception.
3. Favoriser l'allongement de la durée de vie desdits produits en assurant au mieux - à l'ensemble des réparateurs professionnels et particuliers concernés - la disponibilité des moyens indispensables à une maintenance efficiente.

4. Soutenir les réseaux de réemploi, de réutilisation et de réparation tels que ceux gérés par les structures de l'économie sociale et solidaire ou favorisant l'insertion par l'emploi.

5. Contribuer à des projets d'aide au développement en matière de collecte et de traitement de leurs déchets et développer le recyclage des déchets issus des produits. (art. L. 541-10.-I du Code de l'environnement).

Ecomaison simplifie votre mise en conformité

Pourquoi adhérer à Ecomaison ? En tant que metteur sur le marché, vous devez disposer d'un numéro d'identification unique (IDU) certifiant votre conformité pour les produits concernés par la filière des articles de bricolage et de jardin. Il est obligatoire et prouve l'inscription au registre national géré par l'ADEME.

Ecomaison propose une adhésion simplifiée :

- Un mode opératoire détaillé vous permet d'adhérer et d'effectuer en toute sérénité votre déclaration ;
- Ecomaison se charge de la demande d'immatriculation auprès de l'ADEME et vous transmet votre IDU ;
- Une équipe - en charge de la relation avec les adhérents - veille au quotidien à répondre à vos questions et vous accompagne dans vos démarches.

Des documents utiles et des outils sont disponibles en libre accès et mis à jour régulièrement : [cliquer ici](#)

Pour plus d'informations : contact@ecomaison.com

Info chaussures de protection

La norme EN ISO 20345 : 2022 harmonisée dans toute l'Union Européenne

Depuis sa publication au Journal Officiel européen en mai 2023, la norme EN ISO 20345 : 2022 est harmonisée dans toute l'Union Européenne. Le calendrier prévoit une période de transition permettant aux fabricants de chaussures de sécurité de faire certifier leurs produits au choix, selon la norme EN ISO 20345 : 2011 ou selon sa nouvelle version EN ISO 20345 : 2022. Cette période de transition s'étend jusqu'au 11 novembre 2024.

Les certifications AET étant valables 5 ans, cela signifie que l'ancienne norme et la nouvelle norme coexisteront sur le marché jusqu'au 11 novembre 2029.



© Parade protection

REACH

Règlement (UE) 2023/923 de la commission du 3 mai 2023 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le plomb et ses composés dans le PVC

Commission Européenne. Journal Officiel de l'Union Européenne n° L123 du 8 mai 2023 - pp 1-6.

Ce règlement prévoit que ne doivent pas être mis sur le marché les articles dont la concentration en plomb est égale ou supérieure à 0,1 % en poids du matériau PVC. Il s'applique à compter du 29 novembre 2024.

Décision d'exécution (UE) 2023/941 de la commission du 2 mai 2023 relative aux normes harmonisées concernant les équipements de protection individuelle

élaborées à l'appui du règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil

Commission Européenne. Journal Officiel de l'Union Européenne n° L 125 du 11 mai 2023 - pp. 37-58.

Cette décision actualise les références des normes harmonisées applicables aux équipements de protection individuelle (EPI), publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne et dont le respect, par le fabricant, donne présomption de conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité prévues par le règlement (UE) 2016/425 du 9 mars 2016 relatif aux EPI.

Mapa SAS obtient la médaille d'or EcoVadis pour sa RSE

MAPA SAS restant profondément engagée dans le développement durable, c'était un choix évident de se tourner une fois de plus vers EcoVadis, le plus grand fournisseur reconnu d'évaluations RSE du monde, pour l'évaluation de sa performance en matière de RSE.

En 2023, MAPA SAS a augmenté son score global de 66/100 à 70/100 et a reçu une médaille d'or EcoVadis.

Ce nouveau score place MAPA SAS dans le top 3% des 623 entreprises auditées par EcoVadis dans le secteur de la fabrication de caoutchouc. L'obtention de cette médaille d'or a été d'autant plus difficile que le score requis pour atteindre le niveau or est plus strict chaque année, ce qui met en évidence les progrès accomplis par toutes les entreprises.

Plus précisément, MAPA SAS a obtenu un score individuel de 70 sur chacun des thèmes mentionnés suivants :

Environnement, travail & droits humains, éthique, approvisionnement responsable.

[+ d'infos](#)



Uvex agit sur l'empreinte carbone de ses chaussures de sécurité

Uvex veille à ce que son processus de production ne nuise pas à l'environnement et met fortement l'accent sur le développement durable de ses sites de production.

Les chaussures de sécurité Uvex sont fabriquées en Italie sur son site de production, l'un des plus modernes d'Europe garantissant une production efficace et économe en ressources ainsi que des distances courtes entre le fabricant et l'utilisateur.

Depuis 2020, Uvex utilise des matériaux recyclés dans la fabrication de ses chaussures, permettant de réduire considérablement les émissions de CO₂. 85% des chaussures de sécurité Uvex et 70% des chaussures de sécurité Heckel ont aujourd'hui au moins un composant fabriqué à partir de matériaux recyclés.

Uvex s'est donné pour mission de définir, en toute transparence, les émissions de gaz à effet de serre de ses produits et de les fabriquer de la manière la plus éco-responsable possible. L'empreinte carbone pour une soixantaine de produits a déjà été calculée.



Delta Plus obtient le label Best Managed Companies de Deloitte

Actuel Vet a ouvert un cinquième point de vente, le 30 janvier, à La Roche sur Yon (85) en Vendée pour renforcer sa présence sur la façade ouest et être toujours plus proche de ses clients. Avec 375 m² d'exposition, ce "Giga Store" est la première réalisation grand format adoptant le nouveau concept store de l'enseigne EPI Center.

Lancé en France en 2021, le programme Best Managed Companies est une initiative qui a été inaugurée il y a 30 ans par Deloitte Canada et qui est aujourd'hui présente dans plus de 45 pays. Ce label récompense l'excellence d'entreprises qui se distinguent par la qualité de leur gestion et par leurs performances, à l'issue d'un processus de sélection rigoureux et indépendant. Les entreprises sont évaluées sur la base de 4 piliers : la stratégie, la capacité d'exécution et d'innovation, la culture et l'engagement envers les collaborateurs ainsi que la structure de gouvernance et la gestion financière.

"Je suis ravi de compter la société Delta Plus parmi les entreprises ayant reçu le label d'excellence Best Managed Companies"

indique Eric Forest, Associé Deloitte Private Leader en charge du programme Best Managed Companies. "On ne compte pas les multiples facteurs de succès (identité forte, stratégie claire, gouvernance structurée...) qui confirment que cette entreprise a toute sa place parmi les lauréats 2023."

L'activité intrinsèque de Delta Plus est de protéger les femmes et les hommes au travail. Ils agissent donc pour préserver ce qu'il y a de plus précieux : préserver l'essentiel. Delta Plus est engagé depuis plus de 15 ans dans une démarche RSE articulée autour de 3 grandes thématiques : "People", "Planet" et "Sustainable Economy". L'ensemble de l'entreprise et les 3 500 collaborateurs portent

ces enjeux et concourir pour l'obtention du label "Best Managed Companies" est un moyen de leur rendre hommage et de rendre visible leur engagement.

"Obtenir le label "Best Managed Companies", ce n'est pas simplement une fierté pour Delta Plus, c'est avant tout la reconnaissance du travail accompli par les équipes, au quotidien, pour servir toujours au mieux nos clients." déclare Jérôme Benoît, PDG de Delta Plus.

Grâce à ce label valable un an, Delta Plus fait désormais partie d'un réseau unique constitué de plus de 1200 entreprises labellisées au niveau national et international et animé par Deloitte et ses partenaires.



Séminaire ESF, Le SYNAMAP engagé sur des sujets d'actualité

Le séminaire de l'ESF (European Safety Federation), qui s'est tenu mi-juin à Genval en Belgique, a réuni 95 participants, majoritairement européens, mais également anglais, américains et brésiliens. Chacun a pu prendre la mesure de la mutation dans laquelle s'inscrit la profession au travers des multiples règlements et standards dans les domaines tels que le développement durable, la déforestation, les emballages et déchets, la responsabilité élargie des producteurs, l'écoconception et le passeport digital, les revendications et allégations écologiques ainsi que REACH et les restrictions chimiques sur les matières premières comme les PFAS.

Entre sessions plénières et démonstrations d'EPI innovants, le programme était dense ! Un premier évènement marquant pour le nouveau président élu, Guido Van Duren.

Le SYNAMAP était présent à ce séminaire avec la participation de Laurence Mathieu, Chargée de missions réglementaires du syndicat, qui est notamment intervenue sur 2 sujets essentiels pour le marché des

EPI en France :

- Le test d'ajustement des masques de protection respiratoire.

Certains pays, comme le Royaume-Uni ou l'Italie l'ont déjà rendu obligatoire pour toutes les expositions et ont fait part de leur approche pour impliquer l'ensemble des acteurs alors que l'Espagne ou la France l'ont, pour l'instant, rendu obligatoire uniquement pour l'exposition silice ou amiante.

- Le règlement européen des biens à double usage (Règlement (UE) 2021/821 du 20 mai 2021).

Peu connu des fabricants et distributeurs, ce règlement permet de contrôler les exportations de biens qui pourraient être détournés d'un usage pacifique.

Certains EPI sont concernés par cette réglementation et doivent faire l'objet d'une déclaration avec demande de licence afin de pouvoir exporter auprès des autorités. C'est le Service du Double Usage, le SBDU qui est chargé de valider ou non les demandes de licence (sbdu.entreprises.gouv.fr).

On trouve dans l'annexe I, l'ensemble des biens concernés en catégorie 1 et 2 c'est-à-dire les EPI concernés comme les masques respiratoires, les vêtements de protections, les cagoules, les gants et les chaussures qui protègent contre les agents de guerre, les agents biologiques, les agents anti-émeutes et les agents radioactifs.

Le groupe de travail sur le double usage créé cette année au sein du SYNAMAP a pour objectif de mieux comprendre la réglementation et sa mise en œuvre ainsi que de créer des outils pratiques facilitant pour les adhérents du SYNAMAP leur déclaration et de demande de licence auprès des autorités.

Et enfin, les sociétés Keep Control et PPE Analytics, adhérents du SYNAMAP, ont pu présenter leurs concepts aux différents participants. Un moyen de faire valoir l'innovation EPI française !

Le prochain séminaire aura lieu du 11 au 13 juin 2025.



"Formation technique EPI" du SYNAMAP

prochaine session
du 20 au 24 novembre 2023

un module complet et pointu
animé par des experts du syndicat

Objectifs :

- Renforcer ses compétences techniques sur les EPI.
- Connaître la réglementation EPI
- Intervenir en véritables prescripteurs d'EPI dans l'analyse des risques.
- Préconiser les EPI adaptés aux situations de travail, etc.

Programme :

La formation Technique EPI du SYNAMAP aborde la réglementation française et européenne, ainsi que les aspects techniques des différents types de protections de toutes les familles d'EPI.

En pratique

Protection contre les chutes de hauteur

Antichute destiné aux travaux sur terrasse à proximité d'un angle vif et Antichute destiné aux travaux avec risque de chute en facteur 2 Attention à la confusion !

Lors de leurs travaux en hauteur de nombreux opérateurs sont amenés à travailler avec un antichute connecter au niveau des pieds. Lors de l'analyse des risques et lors du choix des équipements adaptés, il existe une confusion entre deux situations de travail :

- les travaux sur terrasse où il existe un risque de chute à proximité d'un angle vif,
- les travaux sur pylône, structure métallique,... où il existe un risque de chute en facteur 2 lorsque l'opérateur remonte au-dessus de son point d'ancrage .

Dans les deux cas, l'antichute est fixé au niveau des pieds mais, l'opérateur doit clairement différencier ces deux situations car les produits qui doivent ou qui peuvent être utilisés sont fondamentalement différents.

Un appareil qualifié pour une utilisation en facteur de chute 2 ne résistera pas forcément au contact d'un angle vif, et inversement !

Préconisation pour les travaux sur terrasse à proximité d'un angle vif :

Dans cette situation de travail, il est possible d'utiliser des antichutes à rappel automatique, des antichutes coulissant ou des longes a absorbeur d'énergie.

Dans tous les cas, ces équipements sont testés en faisant différentes chutes libres (à des hauteurs et des positions différentes) sur l'angle

d'un profilé en acier d'un rayon de 0.5mm. Cet essai est réalisé avec la charge maximum d'utilisation qui est indiquée par le fabricant dans sa notice.

Préconisation pour les antichutes destinés aux travaux avec risque de chute en facteur 2 :

Dans cette situation de travail, il est possible d'utiliser des antichutes à rappel automatique ou des longes absorbeur d'énergie.

Dans tous les cas, la longueur de l'équipement est de 2 mètres MAXI. Le test consiste à faire une chute libre de deux fois la longueur de la longe, sans obstacle. Cet essai est réalisé avec la charge maximum d'utilisation qui est indiquée par le fabricant dans sa notice.

Quelques soient les préconisations, le résultat de ces essais devra faire apparaître un impact inférieur à 6kN et les distances de chute autorisées devront être respectées.

Les essais ainsi réalisés seront indiqués sur l'AET, la déclaration de conformité, et la notice de l'antichute. On peut également retrouver cette indication sur le marquage du produit.

Le tableau ci-dessous indique les références des essais, pour chaque types d'équipements, qui doivent être réalisés par un laboratoire notifié :

| | Types d'équipements | | |
|---|--|---|--|
| | Antichute a rappel automatique EN360 | Antichute coulissant EN353-2 | Longes à absorbeur d'énergie EN355 |
| Préconisation pour les antichute avec un capacité de plus de 100kg | PPE-R/11.062 | | |
| Préconisation pour les antichutes destinés à retenir une chute sur un angle vif | PPE-R/11.060 | PPE-R/11.075 | PPE-R/11.074 |
| Préconisation pour les antichute destinés à retenir une chute en facteur 2 | PPE-R/11.085 | Cet usage n'est pas autorisé pour ces équipements | Leur certification EN355 couvre cet usage |

NB : Il est possible d'avoir un antichute répondant a plusieurs fiches en même temps.



Produits et solutions

Découvrez les derniers produits et solutions proposés par les adhérents du SYNAMAP, experts de la sécurité des Hommes au travail et des équipements de protection individuelle.

ANSELL HEALTHCARE EUROPE NV



AlphaTec® 58-201

Normes : EN ISO 374-5 : 2016 ;
EN ISO 374-1 :2016 Type A JKLOPT ;
EN 388 3232B ; EN511 021
EN407 X2XXXX.

Adapté pour le contact alimentaire.

Descriptif : L'AlphaTec® 58-201 offre une protection chimique de Type A et une grande polyvalence. Sa formulation nitrile unique préserve la souplesse du gant jusqu'à -40 °C et assure une protection contre la chaleur de contact jusqu'à 250 °C.

Applications : Transformation des aliments, entreposage frigorifique, manipulation de produits chimiques, maintenance/entretien.

www.ansell.com/fr/fr/products/alphatec-58-201

DAMART PRO



Tee-shirt col V manches longues Climatyl Haute Visibilité

Descriptif : Tee-shirt Haute Visibilité technicité Climatyl. Ce tee-shirt procure du confort avec sa technicité rafraichissante au toucher frais, au séchage rapide (<10 minutes), à l'évacuation optimale de l'humidité et neutralisatrice d'odeurs à 92%. Protège des UV (UPF 25+). Composition 100% polyester. Référence 47227. Tailles : XS à 4XL

distributionpro@damartpro.com - www.damartpro.com

GVS



PX5 ZLINK +

Normes : EN 397 : 2012 + A1 ;
EN 166 2001 CLASS 1 BT 93.

Descriptif : La casquette de soudage Z-Link intègre une protection oculaire pour la soudure et le meulage tout en offrant toute la liberté de mouvement et le confort nécessaires. Une solution offrant 4 protections en 1 : une protection tête + protection respiratoire + protection des yeux + protection contre les arc électriques.

Applications : Métallurgie, mécanique, soudage.

jerome.bari@gvs.com - www.gvs.com

KRATOS SAFETY



Catalogue général 2023-24

Descriptif : KRATOS SAFETY vient de sortir son nouveau catalogue général 2023-24. Il a été repensé de manière à clarifier sa lecture grâce à une nouvelle segmentation des familles principales de produits (harnais, antichutes, longues avec absorbeur, longues de maintien au travail ou de retenue), et propose également plus de 60 nouvelles solutions antichutes.



Harnais AIRTECH 2 (Réf. FA 10 219 XX)

Normes : EN 361:2002 ; EN 358:2018 ;
EN 813:2008.

Descriptif : Ultraconfortable, léger et polyvalent, ce harnais de suspension est le compromis parfait entre liberté de mouvement et travail en maintien/retenu/suspension. Il est équipé d'un pad respirant et confortable au niveau du dos, de la ceinture et des cuissards, et d'un point d'accrochage pour sellette de travail au niveau de la ceinture. Disponible en 3 tailles : S-M, M-L, L-XXL.

Airtech

info@kratossafety.com - www.kratossafety.com/fr

MAPA PROFESSIONAL



Alto 405 Activated

Normes : EN 388 2110X ; EN 374-1 Type B KMT ; EN 374-5 VIRUS ;
EN 421.

Descriptif : Un gant antimicrobien unique, étanche, qui limite la contamination croisée causée par les virus et les bactéries.

Applications : Entreprises de nettoyage, santé, HORECA, autres industries

sophie.daguenet@newellco.com - www.mapa-pro.com

Produits et solutions

LEMAITRE SÉCURITÉ



EDEN BLEU S3S

Norme : EN ISO 20345 : 2022.

Descriptif : Basket de sécurité éco-conçue labellisée Lemaitre Safety Green, en textile recyclé EDEN BLEU S3S. Semelle mono-densité antistatique, injection avec du polyol recyclé.

Applications : Semelle certifiée à l'exigence additionnelle de résistance à la glisse normée SR (EN 20345:2022). Usages Indoor et urbain.



EDEN GRIS S3S

Norme : EN ISO 20345 : 2022.

Descriptif : Basket de sécurité éco-conçue labellisée Lemaitre Safety Green, en textile recyclé EDEN GRIS S3S. Semelle mono-densité antistatique, injection avec du polyol recyclé.

Applications : Semelle certifiée à l'exigence additionnelle de résistance à la glisse normée SR (EN 20345:2022). Usages Indoor et urbain.



EDEN NOIR S3S

Norme : EN ISO 20345 : 2022.

Descriptif : Basket de sécurité éco-conçue labellisée Lemaitre Safety Green, en textile recyclé EDEN NOIR S3S. Semelle mono-densité antistatique, injection avec du polyol recyclé.

Applications : Semelle certifiée à l'exigence additionnelle de résistance à la glisse normée SR (EN 20345:2022). Usages Indoor et urbain.



LILY BAS NOIR S3

Norme : EN ISO 20345 : 2011.

Descriptif : Chaussure de sécurité femme basse en cuir velours noir LILY BAS S3 SRC. Embout de sécurité 200J acier. Brevet Parabolic, effet ressort de la semelle. Semelle injectée PU2D.

Applications : Proportions spécifiques à la morphologie du pied féminin : chaussant tout confort. Usages Indoor et urbain.



LILY HAUT NOIR S3

Norme : EN ISO 20345 : 2011.

Descriptif : Chaussure de sécurité femme basse en cuir velours noir LILY HAUT S3 SRC. Embout de sécurité 200J acier. Brevet Parabolic, effet ressort de la semelle. Semelle injectée PU2D.

Applications : Proportions spécifiques à la morphologie du pied féminin : chaussant tout confort. Usages Indoor et urbain.



PLANET BAS BLEU S3S

Norme : EN ISO 20345 : 2022.

Descriptif : Basket de sécurité éco-conçue labellisée Lemaitre Safety Green, en textile recyclé PLANET BAS BLEU S3S. Semelle mono-densité antistatique, injection avec du polyol recyclé.

Applications : Semelle certifiée à l'exigence additionnelle de résistance à la glisse normée SR (EN 20345:2022). Usages Indoor et urbain.



PLANET BAS NOIR S3S

Norme : EN ISO 20345 : 2022.

Descriptif : Basket de sécurité éco-conçue labellisée Lemaitre Safety Green, en textile recyclé PLANET BAS NOIR S3S. Semelle mono-densité antistatique, injection avec du polyol recyclé.

Applications : Semelle certifiée à l'exigence additionnelle de résistance à la glisse normée SR (EN 20345:2022). Usages Indoor et urbain.



PLANET HAUT BLEU S3S

Norme : EN ISO 20345 : 2022.

Descriptif : Basket de sécurité éco-conçue labellisée Lemaitre Safety Green, en textile recyclé PLANET HAUT BLEU S3S. Semelle mono-densité antistatique, injection avec du polyol recyclé.

Applications : Semelle certifiée à l'exigence additionnelle de résistance à la glisse normée SR (EN 20345:2022). Usages Indoor et urbain.



PLANET HAUT NOIR S3S

Norme : EN ISO 20345 : 2022.

Descriptif : Basket de sécurité éco-conçue labellisée Lemaitre Safety Green, en textile recyclé PLANET HAUT NOIR S3S. Semelle mono-densité antistatique, injection avec du polyol recyclé.

Applications : Semelle certifiée à l'exigence additionnelle de résistance à la glisse normée SR (EN 20345:2022). Usages Indoor et urbain.

Produits et solutions

SIOEN



Blouson KOMODO 087V et pantalon RONDANE 085V HV multirisques ARC éco responsables

Normes : EN61482-2 ; EN 11612 ; EN 11611 ; EN1149-5 ; EN13034 ; EN ISO 20471, lavage industriel.

Descriptif : Cette gamme allie haute technicité et qualité avec un impact écologique moindre : utilisation efficace des matières premières recyclées, prolongation durée de vie, éco conception pour futur désassemblage en vue d'un recyclage.

Applications : Industrie lourde, pétro chimie, zones à risques (ATEX), TST.

laurinda.ferreira@sioen.com - www.sioen.com

SOLIDUR

LOGWOOD S3 (LOG)

Normes : EN 20345 : 2011 S3 WR CI HRO SRC ; Classe 3 28 m/s ; EN 17249.

Descriptif : La Logwood est une chaussure de protection anti-coupures de classe 3 (28m/s). Dotée d'une semelle de marque Vibram®, d'une doublure intérieure imper-respirante eVent® et d'un dessus de cuir Perwanger® de 3mm. Très pratique et sécuritaire, le bloque-lacets permet d'ouvrir la chaussure tout en gardant un bon maintien du pied. Robuste, elle comporte un pare-pierre latéral en caoutchouc.

Applications : Ce produit convient parfaitement pour le tronçonnage (élagueurs, bûcherons, etc.).

contact@solidur.fr - www.solidur.fr

SORIFA

Dermécran® Crème solaire SPF 50+ Vegan et Océan Friendly

Descriptif : Dermécran® Crème solaire SPF 50 assure une très haute protection solaire et protège les peaux exposées au soleil ou aux rayonnements UV artificiels. Vegan, Ocean Friendly, sans perturbateurs endocriniens, sans colorants, sans parfum, sans parabène, sans silicone.

Applications : Protège contre les solutions aqueuses, peintures, vernis, résines, colles, ciments, huiles, graisses, cambouis, solvants.

sorifa@homme-de-fer.com - www.sorifa.com

SPASCIANI



Appareils d'évacuation Respirateur M900

Normes : DIN 58647-7 :1997 ; ATEX 2014/34/UE.

Descriptif : Demi-masques jetables pour une utilisation en cas de danger seulement. Produits compacts et faciles à transporter. Un clip d'attache incorporé au boîtier permet une portabilité très aisée à la ceinture ou en bandoulière. Demi-masque interne en silicone. Pour s'échapper des atmosphères polluées par des substances chimiques pendant au moins 15 minutes.

Applications : Sites Nucléaires, usines chimiques, transports de matières dangereuses.

i.stregloff@spasciani.fr - www.spasciani.fr

UVEX HECKEL

Helix 3000

Norme : EN 388 (4 X 4 2 D P).

Descriptif : Exosquelette IR-X® Impact Exoskeleton™ à haute visibilité au dos de la main, conception ultra souple, renfort pouce index, paume en nitrile sablé, résistance supérieure à l'abrasion.

Applications : Protection contre les impacts et les coupures, environnements humides et huileux.



uvex i-5 CBR 23

Normes : EN 166 ; EN 172.

Descriptif : Composants x-tended eyeshield et x-tended sideshield pour une protection optimale. Nouvelle teinte solaire uvex CBR23 pour un effet anti-fatigue.

Applications : Protection contre les UV et l'éblouissement, utilisation extérieure.



SUXCEED OFFROAD BLACK S3 RANGER

Normes : EN ISO 20345:2011 S3 CI SRC EN ISO 20345:2022 S3L FO CI LG SC SR

Descriptif : Son design outdoor, sa semelle tout-terrain et son bout recouvert injecté en polyuréthane offrent une grande polyvalence d'utilisation. 100% non métallique.

Applications : Bâtiments & travaux publics, environnement, énergie, industrie, logistique, maintenance et milieux humides.



contact.france@uvex-heckel.fr - www.uvex-safety.fr - www.heckel.fr



Innovation Parade Protection

Première gamme de Chaussures de sécurité isolantes

Spécialiste de la chaussure de sécurité depuis plus de quarante ans, Parade Protection, filiale du Groupe Eram, commercialise sa première gamme de chaussures isolantes contre les risques de chocs électriques, de catégorie 3.

La première gamme isolante du fabricant français dédiée aux professionnels dont la semelle est injectée en France, se compose de deux modèles, ECHARG une tige basse et EVOLT une tige haute, et d'une troisième référence, EMONZA une tige haute, aux couleurs de la célèbre marque Facom.

Les chaussures répondent à la norme internationale (ASTM F2413-18 I C EH PR) et européenne (EN ISO 20345 : 2022 SB PS SR E FO HI HRO WPA) et isolent les professionnels (garagistes, constructeurs et équipementiers automobiles, professionnels de la maintenance industrielle, etc.) contre les risques de chocs électriques jusqu'à 18 000 volts en milieu sec.

ECHARG & EVOLT : deux modèles signés Parade Protection

La marque propose deux modèles de chaussures isolantes signés, ECHARG, la tige basse, et EVOLT, la tige haute. Les modèles sont équipés d'un embout de protection pouvant résister à une pression maximale de 200 joules (conforme aux exigences réglementaires). Pour une plus grande durabilité, l'embout est recouvert d'un renfort anti-abrasion en microfibre ON MICRO POWER DIAMOND. Les chaussures ont également été imaginées pour offrir un véritable confort quotidien aux professionnels. Isolantes jusqu'à 18000 Volts.

Unisexes, les chaussures de sécurité isolantes de Parade Protection sont disponibles dans un large choix de pointures, de la 35 à la 48.

EMONZA, un modèle sous licence Facom

Parade Protection a été choisi par Facom pour fabriquer et distribuer sous licence sa gamme de chaussures de sécurité. En complément de ses deux références de chaussures de sécurité isolantes, Parade Protection complète ainsi sa nouvelle gamme d'un modèle à tige haute sous licence avec Facom, fabricant d'outillage à main de qualité et reconnu pour la fiabilité de ses produits.

Un concentré de technologies !

La gamme de chaussures isolante de Parade Protection intègre les trois technologies du fabricant.

Le système VPS (Voûte Plantaire Suspendue) intègre une forme ergonomique à la semelle pour maintenir le plus naturellement l'arche du pied. La solution Parade Air System permet, grâce à sa bulle d'air encapsulée, d'accompagner la souplesse de la démarche. La technologie DRS réduit les effets de chocs du talon. Outre les trois technologies exclusives de Parade Protection, les chaussures de sécurité disposent également d'un patin isolant en caoutchouc nitrile HRO - offrant une bonne accroche au sol - et développé spécifiquement par Vibram®, spécialiste de la semelle en caoutchouc et leader incontesté sur son marché.

Une gamme répondant aux normes en vigueur

Si la gamme répond à la norme internationale en vigueur ASTM F2413-18 I C EH PR, elle est également certifiée selon la nouvelle évolution 2022 de la norme européenne EN ISO 20345 et répond à la catégorie 3 des EPI, pour les risques mortels ou irréversibles.

Gore lance de nouveaux vêtements GORE-TEX PYRAD® Stretch APC2

En élargissant sa gamme de produits PYRAD®, GORE-TEX Professional a mis au point une combinaison technique de protection contre les intempéries APC 2, d'un confort exceptionnel et conforme à de multiples normes.

La nouvelle technologie GORE-TEX PYRAD® Stretch est le résultat d'une recherche et d'un développement intensifs.

Elle associe les technologies de GORE-TEX Professional (Gore) à différentes techniques d'ingénierie : la technologie de tissu APC 2 résistant aux arcs électriques possède une élasticité unique et offre aux électriciens une tenue de protection contre les arcs électriques confortable, légère et imperméable.

Cette technologie de tissu est conforme à de multiples normes. Elle surpasse les solutions existantes en matière de vêtements de pluie résistants à l'arc. En effet, les EPI habituels sont lourds et encombrants, ils limitent la liberté de mouvement et ne sont pas imperméables. La technologie de tissu GORE-TEX PYRAD® Stretch est 50 % plus extensible que les produits existants. Elle est imperméable, légère, souple et nettement plus douce et confortable à porter mais aussi nettement moins bruyante au porté.

Les vestes et pantalons GORE-TEX PYRAD® Stretch résistants à l'arc électrique offrent un confort et une souplesse permettant une coupe de vêtement plus ajustée.

Ils sont 45 % plus légers que les autres

vêtements de pluie résistants aux arcs électriques APC 2. Les travailleurs peuvent facilement se pencher, s'agenouiller, grimper et s'étirer sans restriction de mouvement.

"La nouvelle technologie du tissu GORE-TEX PYRAD® Stretch a été développée en tenant compte des réelles situations de travail sur le terrain et des besoins des techniciens dans le secteur électrique. Je suis convaincu que nous avons atteint un nouveau palier en matière de vêtements de protection multirisques, légers, souples et hautement confortables pour les utilisateurs" indique Miguel Calixto, spécialiste produits chez GORE-TEX Professional.

Le tissu est composé de 2 couches combinées à une doublure ignifuge, à un tissu extérieur et à une membrane ePTFE stretch associée à la technologie de tissu de protection GORE-TEX PYRAD®. Son extensibilité accrue est le résultat de l'élasticité du laminé, qui est conforme à la norme EN ISO 20932-1:2020 + A1:2021. Sous une charge de 30 N, le nouveau laminé GORE-TEX PYRAD® Stretch atteint un allongement supérieur à 12 % dans le sens de la chaîne et retrouve plus de 85 % de sa forme initiale après avoir été étiré. En

règle générale, les tissus conventionnels non élastiques présentent une élasticité inférieure à 5 % et le retour à la forme initiale est faible. Les propriétés élastiques sont durables et ne se détériorent pas à l'usage ou au lavage.

De multiples avantages pour les porteurs

Les nouveaux pantalons et vestes GORE-TEX PYRAD® Stretch sont conçus de manière ergonomique pour favoriser la liberté de mouvement naturelle.

Les vêtements GORE-TEX PYRAD® sont durablement imperméables et résistants aux liquides dangereux courants. Ils isolent totalement du vent, même dans les conditions les plus orageuses, ce qui élimine tout facteur de refroidissement et aide à maintenir une température corporelle agréable.

Les vestes et les pantalons conçus avec la technologie GORE-TEX PYRAD® Stretch augmentent la respirabilité de 25 %, ce qui permet d'éviter l'accumulation d'humidité à l'intérieur des vêtements.



ATTENTION, VOUS ALLEZ TOMBER DE HAUT !



Plaque fibres-ciment :
ne résiste pas à une charge
ponctuelle de plus de 15 kg.



preventionbtp.fr



Prévention

L'OPPBTP relance la campagne "Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur"

Du 27 juin au 1^{er} septembre, l'OPPBTP relance sa campagne "Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur". L'Organisme met en place un important dispositif de communication afin de sensibiliser un maximum d'entreprises à ce risque particulièrement présent sur les chantiers.

Rappelons que 113 chutes de hauteur graves ou mortelles ont été comptabilisées sur les chantiers en 2021 et 2022.

L'analyse de l'accidentologie démontre que les interventions sur toitures fragiles ainsi que le défaut de protection collective sont majoritairement en cause.

Pourtant, ces accidents pourraient être facilement évités si les bonnes pratiques de sécurité et de prévention étaient mises en œuvre.

La campagne "Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur" de l'OPPBTP met particulièrement l'accent sur les métiers et situations les plus à risque.

Une offre documentaire spécifique et très complète est disponible sur le site preventionbtp.fr, avec une boîte à outils regroupant l'ensemble des ressources utiles

gratuites pour assurer la sécurité lors de travaux en hauteur.

Parmi les nouveaux outils disponibles, on trouve notamment :

- un Memo "Porter efficacement son harnais dans une PEMP en 9 étapes", destiné à l'opérateur qui intervient depuis une plateforme élévatrice mobile de personnel (PEMP). Il rappelle les étapes pour bien porter son harnais antichute afin de travailler en sécurité.
- un Guide "ITE par enduit sur isolant" qui présente des mesures organisationnelles et techniques à mettre en œuvre sur les chantiers d'ITE par enduit sur isolant.
- une nouvelle affiche rappelant aux couvreurs de ne jamais marcher directement sur une toiture fragile.

Actu INRS

Chaleur et canicule au travail : quelles précautions prendre ?

Le travail à la chaleur, notamment à l'extérieur, est à l'origine de risques pour la santé des salariés et augmente le risque d'accidents du travail. L'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé de ses salariés. Afin d'aider les entreprises à mieux anticiper et prévenir les risques liés aux vagues de chaleur, le ministère chargé du travail lance une nouvelle campagne d'information en collaboration avec l'INRS, l'OPPBTP et la CCMSA.

En cette période estivale, les salariés, en particulier ceux exerçant à l'extérieur, peuvent être exposés à des contraintes thermiques fortes à l'origine de déshydratation, coups de chaleur... Au regard de ses obligations en matière de prévention des risques professionnels, l'employeur doit anticiper en prenant en considération les ambiances thermiques, dont le risque de vagues de chaleur, dans le cadre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques. Pendant les vagues de chaleur, il met en œuvre les mesures de prévention adaptées préalablement définies, notamment en termes d'adaptation de l'activité.

Dans ce cadre, le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, en collaboration avec l'INRS et l'OPPBTP, propose un kit d'information comprenant :

- un guide de prévention des risques liés aux vagues de chaleur (rappel des obligations de l'employeur, liste de recommandations spécifiques aux salariés du bâtiment et des travaux publics et aux travailleurs agricoles, etc.) ;
- un dépliant d'information pour les employeurs qui récapitule les actions à mener en amont, pendant et après les vagues de chaleur ;
- une affiche d'information pour les travailleurs, leur rappelant les bons réflexes à adopter lorsque l'on travaille par fortes chaleurs.

Des mesures à appliquer en cas d'alerte "vigilance rouge" par Météo France sont également proposées.

[+ d'infos](#)

Outils prévention

Une vidéo de sensibilisation pour bien choisir son appareil de protection respiratoire

En milieu professionnel, le port d'un appareil de protection respiratoire peut être nécessaire pour limiter l'inhalation d'air pollué par des agents biologiques ou chimiques.

Pour offrir une protection optimale, le masque doit être bien ajusté au visage de son porteur afin que l'air contaminé ne passe pas entre le visage et le masque. Un modèle unique de masque ne peut pas convenir à toutes les personnes. La réalisation d'un essai d'ajustement (dénommé "fit test" en anglais) permet de vérifier l'absence de fuites et de sélectionner le modèle le plus adapté à la morphologie du visage de l'utilisateur.

Une vidéo réalisée par l'INRS illustre l'intérêt de réaliser des essais d'ajustement.

[+ d'infos](#)



Editeur de Référence :

SYNAMAP
21, rue Leblanc - 75015 PARIS
Tél. : 01 79 97 75 10 / Fax : 01 79 97 75 15
info@synamap.fr - www.synamap.fr

Directeur de la publication :
Nicolas Bialy

Réalisation : Laure Crapard

Crédit photos : Adobe

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.